

STANDS MOBILES

TÉLÉCABINES

PROJET DE TRANSPORT PAR CÂBLE

La Buttinière-Palmer ↔ Achard

COMPTE-RENDU DE LA SEMAINE 3

Du lundi 12 décembre au lundi 19 décembre inclus

Tout au long de la démarche de concertation, de nombreux stands mobiles se tiendront sur les lieux de vie du quotidien pour aller à la rencontre des habitants, salariés, commerçants et usagers du territoire.

Les personnes rencontrées pourront :

- consulter les informations liées au projet (les mêmes que celles disponibles sur ce site internet) ;
- exprimer leur contribution grâce à un questionnaire rapide à remplir.

Chaque semaine, consultez le bilan des stands mobiles, à la fois quantitatif (chiffres clés de la participation) et qualitatif (intérêt et connaissance du projet).

LE CALENDRIER DES STANDS DE LA SEMAINE

Stand 1	Mardi 13 décembre De 10h30 à 12h30	Maison Eco-citoyenne (en parallèle de l'exposition de télécabines)
Stand 2	Samedi 17 décembre De 14h à 16h	Maison Eco-citoyenne (en parallèle de l'exposition de télécabines)
Stand 3	Samedi 17 décembre De 16h30 à 18h30	Marché de Noël (Bordeaux)

BILAN QUANTITATIF

3 stands réalisés lors de cette troisième semaine de concertation autour du projet de télécabines porté par Bordeaux Métropole.

84 personnes ont échangé avec les animateurs des stands organisés !

BILAN QUALITATIF

Les personnes rencontrées sur les stands mobiles ont échangé avec les animateurs présents autour du fonctionnement du transport par câble, le projet et les tracés envisagés mais aussi autour de l'usage pratique de ce nouveau mode de transport si celui-ci voit le jour.

Voici les principales questions posées :

> Le projet va-t-il vraiment se réaliser ?

Réponse de Bordeaux Métropole : Le projet en est actuellement au stade de la concertation préalable réglementaire. Depuis le 28 novembre et jusqu'au 13 février 2023, il est soumis à la concertation du public, sous l'égide de Marianne AZARIO, garante désignée par la Commission Nationale du Débat Public (CNDP).

Une fois la concertation terminée, à partir de mars 2023, Bordeaux Métropole pourra dresser un bilan et en tirer des leçons sur la poursuite du projet. A l'issue de cette phase, des études techniques (sur le tracé choisi par la concertation) seront réalisées jusqu'en 2025. Un temps de concertation réglementaire (enquête publique) sera mis en place avec la population en 2026 afin de déclarer ou non le projet d'utilité publique. Si le projet est déclaré d'utilité publique, les travaux pourraient commencer en 2027 pour une mise en service en 2028.

> Le projet répondra-t-il aux besoins des usagers ?

Réponse de Bordeaux Métropole : Le projet de transport par câble permettra de créer une liaison directe entre la rive droite et la rive gauche, grâce à un transport en site propre sur l'intégralité du parcours. Affranchi des contraintes naturelles qui existent sur le secteur (les coteaux, la Garonne, les lignes ferroviaires), le transport par câble proposera un temps de parcours très limité, entre 7 et 10 minutes selon le terminus retenu. Il permettra également une fréquence élevée et aura un potentiel de fréquentation quotidien situé entre 9 000 et 18 000 voyageurs. Des parcs-relais seront construits aux abords des stations, permettant aux usagers de la rive droite de stationner leur voiture et d'emprunter le transport par câble facilement.

> Les animaux pourront-ils accéder aux cabines ?

Réponse de Bordeaux Métropole : Les règles d'usages ne sont pas encore définies. Néanmoins, un fonctionnement analogue au reste du réseau TBM peut être envisagé, à savoir autorisation de certains animaux de compagnie :

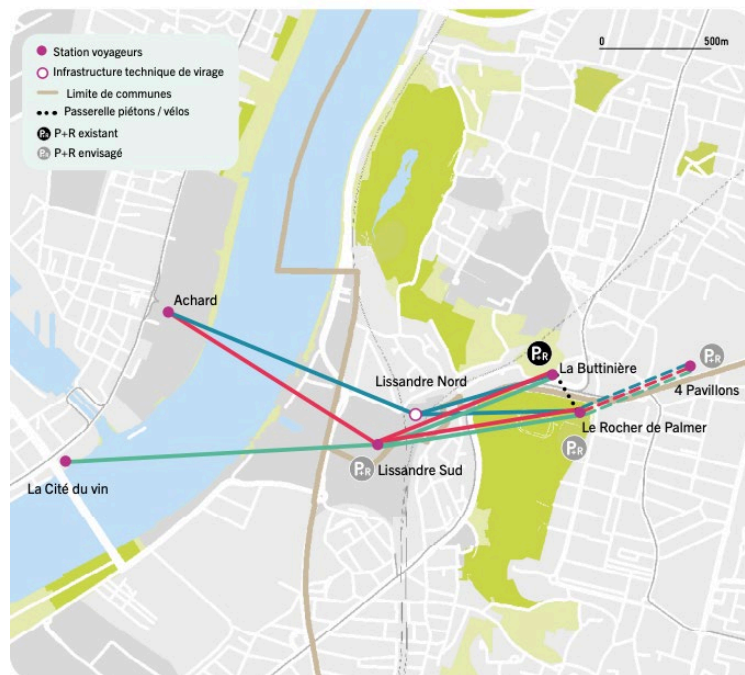
- chien guide / d'assistance
- chien non dangereux (n'étant pas inscrit en classe 1 ou 2)

- animal familier de petite taille (ne dépassant pas les 0,45m)

> *Que se passera-t-il en cas de panne ?*

Réponse de Bordeaux Métropole : La sécurité des usagers et du système est un impératif dans le cadre des projets de transport par câble. La conception, l'exploitation et la maintenance d'un transport par câble répondent à des normes très précises et contrôlées en France par le STRMTG (Service Technique des Remontées Mécaniques et des Transports Guidés), organisme commun au tramway. En cas de défaillance, des modalités d'évacuation des voyageurs sont prévues et organisées en lien avec les services de secours et le SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours) notamment. Il s'agira par exemple de ramener les cabines en station par des moyens alternatifs.

> *Quels sont les avantages et les inconvénients de chaque station ?*



Réponse de Bordeaux Métropole :

9 tracés sont proposés à la concertation du public et sont regroupés par famille. La carte ci-dessus synthétise l'ensemble des tracés et des stations associées.

Plusieurs stations terminus sont proposées rive gauche et rive droite :

- Rive gauche : Achard et la Cité du Vin
- Rive droite : 4 Pavillons, Le Rocher de Palmer et La Buttinière

L'ensemble des stations permettra aux voyageurs d'emprunter les cabines (excepté la station Lissandre Nord) et offrira un niveau de confort et de service optimal. Selon leur emplacement et les contraintes du site, les stations pourront être situées au niveau du sol ou surélevées.

Pour connaître le détail des spécificités de chaque station, nous vous invitons à consulter le dossier de concertation (page 33).

Les stations sont insérées dans les parcours des 9 tracés, qui proposent chacun entre 2 et 4 stations, et présentent des critères variables (longueur du tracé, nombre de voyageurs transportés par jour, temps de trajet, coût du projet, contraintes et enjeux spécifiques, équipements desservis...). Selon le besoin de mobilité

ou le parcours choisi, l'un ou l'autre des tracés et des stations associées est plus ou moins opportun. Pour connaître le détail de l'analyse comparative entre les tracés et les stations, nous vous invitons à consulter le dossier de concertation (pages 34 et 35).

> *Quel sera l'impact du projet ?*

Réponse de Bordeaux Métropole : Les impacts d'un projet de mobilité peuvent être pluriels (paysager, environnemental, écologique, survol, nuisances visuelles et sonores...).

L'un des atouts forts du transport par câble est d'avoir un impact environnemental maîtrisé, et ce pour plusieurs raisons :

- Une faible consommation énergétique et un fonctionnement 100% électrique
- Une absence de rejet de polluants de types particules fines
- Une utilisation limitée de matériaux par rapport à une infrastructure au sol
- Une faible emprise au sol et des travaux moins impactant que ceux d'autres modes de transport.

Par ailleurs, en cas de poursuite du projet, des études détaillées seront menées pour assurer une bonne intégration urbaine, paysagère et environnementale du projet et limiter son impact sur :

- Les zones de survol, qui feront l'objet d'une attention toute particulière et dont un travail de concertation avec les différents acteurs concernés sera mené pour limiter la notion de co-visibilité ;
- Les espaces boisés et la biodiversité ; un diagnostic faunistique sera ainsi mené sur une durée d'un an, pour définir les mesures d'évitement, de réduction ou de compensation nécessaires.

Les stands mobiles en images ...



*Quai Richelieu
Le 7 décembre 2022*



*Marché de Noël de Bordeaux
Le 17 décembre 2022*